

Travail indépendant – Coordonnateur du soutien à la mise en œuvre du plan d'affaires (Phase 2)

Recommandation

La présente atteste ce qui suit, selon le cas :

Nom
N.A.S.
Date d'aiguillage
Date de début du programme (le cas échéant)

Il n'est pas recommandé que le client continue à recevoir des prestations au titre du Programme du travail indépendant puisqu'il n'a pas fourni de plan d'affaires acceptable.

Le client a choisi, pour le moment, de ne pas continuer sa participation au programme.

Il est recommandé que le client continue à recevoir des prestations au titre du Programme du travail indépendant.

La présente atteste ce qui suit, selon le cas :

Un plan d'affaires complet et acceptable a été reçu.

Le client a démontré qu'il avait investi suffisamment de capital dans le projet d'entreprise.

Le client a accepté de fournir tous les mois les états financiers de l'entreprise.

Le client a accepté que son entreprise fasse l'objet d'un contrôle périodique.

Le client a accepté de participer à toutes les activités de formation recommandées.

Date

Coordonnateur du TI